



Philippe CORNU  
Président de l'ADCMB  
329, rue basse  
62600 GROFFLIERS

[www.sos-baie-authie.net/](http://www.sos-baie-authie.net/)

Groffliers, le 22 mai 2012

Monsieur le candidat,

Vous n'êtes pas sans ignorer les dangers auxquels sont exposés les riverains de la rive nord de la baie d'Authie du fait de l'érosion marine qui s'y produit. Le phénomène est si rapide et violent qu'il n'est plus possible d'y trouver une parade dans les délais imposés par la législation. Trois études successives ont de ce fait avorté et la situation s'aggrave de jour en jour. La forte mobilisation des riverains ne rencontre qu'inertie ou fausses promesses, cela malgré une manifestation d'envergure, une importante couverture médiatique et une pétition ayant reçu 10000 signatures en 6 semaines. Les gens en ont plus qu'assez.

Nous pensons qu'il faut peser sur les rouages qui ralentissent, voire bloquent carrément les initiatives prises en ce domaine et qui dépassent notre arrondissement. Tout en sachant que cette situation de blocage n'est pas économiquement neutre, bien au contraire.

Aussi nous vous adressons la lettre ci jointe pour vous demander votre opinion et les engagements que vous comptez prendre sur ce sujet si vous êtes élu(e).

Nous souhaiterions obtenir si possible votre réponse pour le 2 juin au plus tard afin que nous puissions la publier avant le 10 juin, date du premier tour du scrutin. Cette réponse sera publiée sans commentaire de notre part.

Veillez agréer Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Philippe CORNU

## Défense contre la submersion marine

### Lettre ouverte aux candidats aux élections législatives de Juin 2012

Madame, Monsieur,

La nature a bon dos. Les événements dramatiques survenus en mars 2010 en Charente Maritime et en Vendée sont avant tout le fait de l'absence d'entretien de digues. Leur dégradation avait été soulignée à partir d'un état des lieux effectué à la suite des tempêtes dévastatrices de décembre 1999, survenues en Gironde, à proximité des deux départements. La réfection des ouvrages en temps utile aurait permis d'y éviter les conséquences tragiques de cette tempête qui n'y serait restée qu'anecdotique.

Comme à chaque fois les donneurs de leçons sont arrivés après la bataille, se démarquant de leurs propres responsabilités, tout en en chargeant à outrance les élus. Comme à chaque fois, aussi, on a créé un ou plusieurs groupes de travail dont les réflexions, au caractère général, débordent de très loin les limites et particularités de chaque zone touchée et dont les rapports seront, comme d'habitude, peu suivis d'effets ou ne le seront pas.

Dans la précipitation on a aussi décidé d'appliquer aux phénomènes marins des processus testés au niveau des bassins fluviaux alors que les milieux y sont autrement particuliers et complexes. **L'essentiel est avant tout de laisser l'oubli s'installer afin de pouvoir passer à autre chose en ne faisant rien ou presque rien. Rien n'a été réglé depuis Xynthia, nous n'en sommes restés qu'au stade du replâtrage.** Cela fait quand même plus de deux ans.

Le figeage, que nous connaissons depuis les deux dernières décennies, est la conséquence à la fois, du désengagement de l'Etat dans sa participation à la définition des solutions techniques envisageables et de l'accumulation de lois, directives et plans divers, européens et nationaux, s'entrechoquant au point où l'on ne peut espérer progresser dans ce labyrinthe administratif, pour autant qu'on le puisse encore, qu'avec le concours de juristes experts.

Les élus, laissés à eux-mêmes, ont le plus grand mal à avancer. **Les contraintes sont devenues telles qu'elles interdisent la réactivité nécessaire à des phénomènes dont la réponse impérative est à moins de 24 mois.** Un élu local, placé en permanence sous de multiples fourches caudines, ne pourra bientôt plus voir un projet aboutir pendant son mandat.

Les services techniques départementaux et régionaux ne sont plus force de proposition dans les solutions techniques envisageables. Ils ne sont plus que des officines de validation administrative et juridique de projets essentiellement concoctés par des cabinets d'études privés, auxquels il est aujourd'hui obligatoire d'avoir recours. La sûreté et la sécurité des personnes et des biens doivent absolument rester les prérogatives de l'Etat.

**On va vers de nouvelles catastrophes dont les causes seront maintenant les blocages administratifs et juridiques. Il est absolument nécessaire et vital de revoir, dépoussiérer et simplifier cet arsenal qui nous empêche d'avancer.**

**Il est enfin inacceptable qu'il puisse être fait, comme actuellement, des différences entre les citoyens de différents secteurs en les mettant en concurrence financière à partir d'analyses coût bénéfice des zones à protéger, cette pratique est contraire au principe d'égalité inscrit dans notre Constitution.**

Quelles que soient leurs opinions politiques, les riverains en danger partagent les mêmes inquiétudes. L'heure n'est pas au contentieux mais à l'action. Aussi nous vous demandons quelles sont celles vous comptez entreprendre dans ce domaine si vous êtes élu(e). Actions à la fois au niveau national et aussi sur le plan local, notamment pour la rive nord de la baie d'Authie où les destructions et le danger s'aggravent de jour en jour et pour laquelle le dossier ne parvient pas à avancer

**Association de Défense Contre la Mer en Baie d'Authie**  
(ADCMB)

*Hôtel communautaire 442, rue de l'Impératrice 62600 – Berck sur mer*